

CONDITIONS GENERALES – TROUSSEAU

Rentrée 2020 - 2021

L'admission à l'internat est un service, une facilité et non un droit offert aux élèves, en raison de l'éloignement de leur domicile, des difficultés de transport ou lorsque leur situation personnelle le justifie. La vie à l'internat est fondée sur le règlement général du Caousou qui doit permettre à chacun de s'épanouir dans le respect d'autrui et de l'environnement.

1 – CONDITIONS D'ACCUEIL

L'internat est un lieu d'accueil qui doit permettre à l'élève de suivre ses études et de construire au mieux son projet personnel. Une conduite décente et l'observation du règlement sont nécessaires pour vivre sereinement ces années d'études. Une charte spécifique à l'internat est remise à la rentrée à l'installation. Les parents et l'élève doivent en prendre connaissance et la signer. Chaque élève est logé dans une chambre double en seconde et première, individuelle en terminale en fonction des places disponibles. **L'affectation des chambres relève exclusivement de l'équipe éducative.**

2 – SORTIES DE L'INTERNAT

Les internes Lycéens sont autorisés à sortir le lundi – mardi et jeudi de 17 h.35 à 17 h.55 pendant le temps libre avec une autorisation des parents. Les sorties du soir et du mercredi après-midi sont définies en début d'année entre les familles et le responsable de l'internat. **Les demandes par téléphone ne sont pas recevables.**

Activités le soir à l'extérieur : une fois par semaine de 17 h. 30 à 19 h. 30 ou le mercredi de 13 h. 30 à 19 h. 30

3 – CHANGEMENT DE REGIME

Le changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ne peut intervenir qu'en cas de force majeure, changement de situation professionnelle ou familiale, déménagement. En effet l'engagement à l'internat se fait sur la base d'une année complète.

Tout trimestre commencé est dû.

4 – TROUSSEAU A PREVOIR

- 1 paire de draps en 90, un oreiller ou traversin
- 2 taies d'oreiller – 1 alèse
- 1 couette avec housse
- 1 trousse de toilette, un sac pour le linge sale
- Pantoufles ou mules, linge de rechange pour la semaine
- Vêtements de sport, sac (marqués)
- 1 cadenas à clé sécurité pour l'armoire (déconseillé à code)



5 – VIE QUOTIDIENNE

Les élèves internes sont tenus de respecter les horaires suivants :

- 17 h. 30 **Fin des cours – Ouverture de l'internat à 17 h. 35 – pointage obligatoire des élèves**
- 17 h. 35/ 17 h. 55 **Temps libre : 3^{ème} à l'internat - sorties pour les 2^{nde} - 1^{ère} – T^{le} (avec une autorisation parentale)**
- 18 h. 05/ 19 h. 20 Etudes surveillées en salle d'étude pour tous les niveaux : 3^{ème}/2^{nde} /1^{ère} – T^{le}
- 19 h. 20/ 19 h. 45 Repas – récréation de 19 h. 45 à 20 h. 05
- 20 h. 10/ 21 h. 30 Etudes surveillées avec présence des répétiteurs : math/physique – français – Economie – L.V
- 21 h. 20 Fin des études – temps libre : activités (lecture, musique, informatique, sports....)
- 6 h. 45 **Extinction des lumières : 22 h. 15 pour les 3^{ème}/ 2^{nde} – 22 h. 30 pour les 1^{ère} et T^{le}**
- 7 h. / 7 h. 15 Lever – toilette – rangement des chambres
- 7 h. 55 Petit déjeuner – fermeture du self à 7 h. 40
- Fermeture des dortoirs

Les élèves ne sont pas autorisés à monter dans les dortoirs pendant le temps scolaire.

6 – OUVERTURE ET FERMETURE DE L'INTERNAT

- Semaine : Lundi – mardi – jeudi – ouverture de l'internat à 17 h. 35 (pointage obligatoire)
- Mercredi : Ouverture de l'internat à 13 h. 20 – Déjeuner obligatoire au self pour les internes (pointage)
Sortie possible de 13 h. 30 à 17 h. 45 ou activités au lycée (Ass. Sportive. – atelier théâtre)
- Dimanche soir : Accueil des élèves de 20 h. 30 à 21 h. 30 (se présenter à l'accueil pour le pointage des rentrées)
Pas de service restauration le dimanche soir, Les élèves doivent arriver en ayant pris un repas
- Lundi matin : Montée des bagages à l'internat de 7 h. 30 à 7 h. 50